

Chers directeurs de prestigieux festivals, Messieurs Huffman et Rodriguès,

Nous souhaitons vous apporter un certain nombre d'informations et ouvrir ainsi un échange avec vous sur un de vos partenaires : la compagnie d'assurances Axa. Nous sommes très engagés-es en faveur du respect du droit international et des droits humains universels, et dans cet objectif, nous soutenons la cause palestinienne.

Or, depuis plusieurs années, des rapports publics émanant d'organisations indépendantes spécialisées en droits humains et en finance responsable mettent en cause le groupe AXA en raison de liens financiers avec des acteurs impliqués dans des violations du droit international humanitaire, notamment en lien avec l'occupation et la colonisation israélienne des territoires palestiniens, et plus récemment avec le génocide dans la bande de Gaza.

Ces éléments sont documentés, récurrents et largement diffusés :

Un rapport de recherche 2025 de "Don't Buy Into Occupation" (DBIO) (1), une coalition de la société civile, montre que AXA a investi dans des entreprises directement impliquées dans les colonies israéliennes illégales et dans le génocide d'Israël contre les Palestiniens de la bande de Gaza assiégée et occupée, parmi lesquelles Caterpillar, Volvo Group, IBM, Carrefour, HPE, Siemens, Airbnb et Solvay. Avec un investissement total de 1,449 milliard de dollars, AXA est classé par DBIO au 22ème rang des 100 premiers investisseurs européens dans l'entreprise de colonisation illégale d'Israël.

D'autres rapports confirment ces informations (2): le géant français de l'assurance Axa détient 150,43 millions de dollars dans onze entreprises qui ont armé Israël durant le génocide.

A la suite de l'avis consultatif du 19 juillet 2024 de la Cour Internationale de Justice, l'Assemblée générale de l'ONU, par le vote d'une résolution du 18 septembre 2024, exige qu'Israël mette fin à son occupation illégale des territoires palestiniens occupés dans un délai de 12 mois, et demande à tous les États membres de s'acquitter des obligations que leur fait le droit international, donc de [mettre fin à leur complicité](#) avec l'occupation illégale et le régime d'apartheid d'Israël. (3)

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains sont clairs : "toutes les entreprises ont la responsabilité indépendante de respecter les droits humains et, pour ce faire, elles sont tenues de faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer les impacts sur les droits humains et de rendre compte de la manière dont elles traitent ces impacts".

De son côté, l'OCDE a produit des orientations interprétatives qui clarifient les responsabilités en matière de droits humains des investisseurs institutionnels, y

compris les compagnies d'assurance, tant pour les investissements actifs que pour les investissements passifs.

Le maintien de votre partenariat avec AXA peut exposer la belle institution qu'est le Festival d'Art Lyrique à un risque réputationnel qui ne résulterait ni de l'activité artistique du Festival ni de ses choix culturels, mais de controverses affectant un mécène mis en cause dans plusieurs importants rapports. AXA pourrait voir sa responsabilité juridique engagée en vertu du droit international, notamment pour avoir facilité des crimes de guerre, de génocide et des violations des principes des droits humains énoncés dans le Pacte Mondial de l'ONU.

Nous connaissons la situation financière délicate traversée récemment par le Festival, qui a conduit son administration à accepter un certain nombre de partenariats. Cependant, l'acceptation d'un partenaire tel que AXA ne saurait se justifier au regard de l'alignement du Festival avec les valeurs humanistes portées par le monde de la culture.

Notre démarche vise à ouvrir un dialogue factuel et constructif sur cette question. Nous restons à votre disposition pour échanger à votre convenance.

BDS Avignon et BDS Provence

1. <https://www.france-palestine.org/Sortie-du-rapport-Don-t-Buy-Into-Occupation-2025>
2. [https://profundo.nl/projects/axa-s-investments-in-arms-companies-complicit-in-the-assault-on-gaza-/](https://profundo.nl/projects/axa-s-investments-in-arms-companies-complicit-in-the-assault-on-gaza/)
3. https://france-palestine.org/IMG/pdf/presentation_resolution_onu_2024_09_18.pdf
 - En s'abstenant de poser tout acte, que ce soit sur le plan diplomatique ou économique portant caution de la situation illicite créée par la puissance occupante, autrement dit en alertant sur les risques de complicité.
 - En prenant des mesures concrètes dans le domaine des échanges économiques, militaires qui contribuent à mettre fin à la situation illicite, et en énonçant des sanctions à l'égard des personnes morales mais aussi physiques